

Environnement

Changement climatique : « Nous ne devons pas avoir peur de notre avenir ! »

Le Comité de bassin Seine-Normandie élabore actuellement une stratégie d'adaptation afin de limiter les impacts du changement climatique sur le bassin de la Seine.

Cette stratégie vient d'entrer dans sa phase de recueil des contributions avec l'organisation de réunions d'échanges. Le 23 septembre dernier, à Troyes, François Sauvadet, président du Comité de bassin Seine-Normandie, et Etienne Henriot, président de la Commission Territoriale, ont invité les élus du bassin Seine-amont à s'exprimer.

C'est devant une assemblée de 120 élus du bassin Seine-amont (départements de l'Yonne et de l'Aube en totalité et départements de la Nièvre, du Loiret et de la Côte d'Or pour partie) que F. Sauvadet a souligné l'importance de l'élaboration d'une stratégie à l'échelle du bassin pour faire face aux impacts du changement climatique en matière d'eau. En effet, le 9 février dernier, Jean-François Carencio, préfet de la région d'Ile-de-France, et François Sauvadet, ont lancé la réflexion en souhaitant associer les élus et les acteurs des territoires à travers des réunions d'échanges. Objectif : recueillir au plus près du terrain des contributions afin d'identifier les actions prioritaires en fonction des enjeux locaux.

Entre inondations et sécheresse

« Pour élaborer cette stratégie, nous nous sommes appuyés sur les travaux d'un conseil scientifique et maintenant il faut qu'on agisse », a martelé F. Sauvadet. « C'est avec des solutions locales et donc dans chacun des territoires que nous arriverons à relever le grand défi du changement climatique. Nous ne



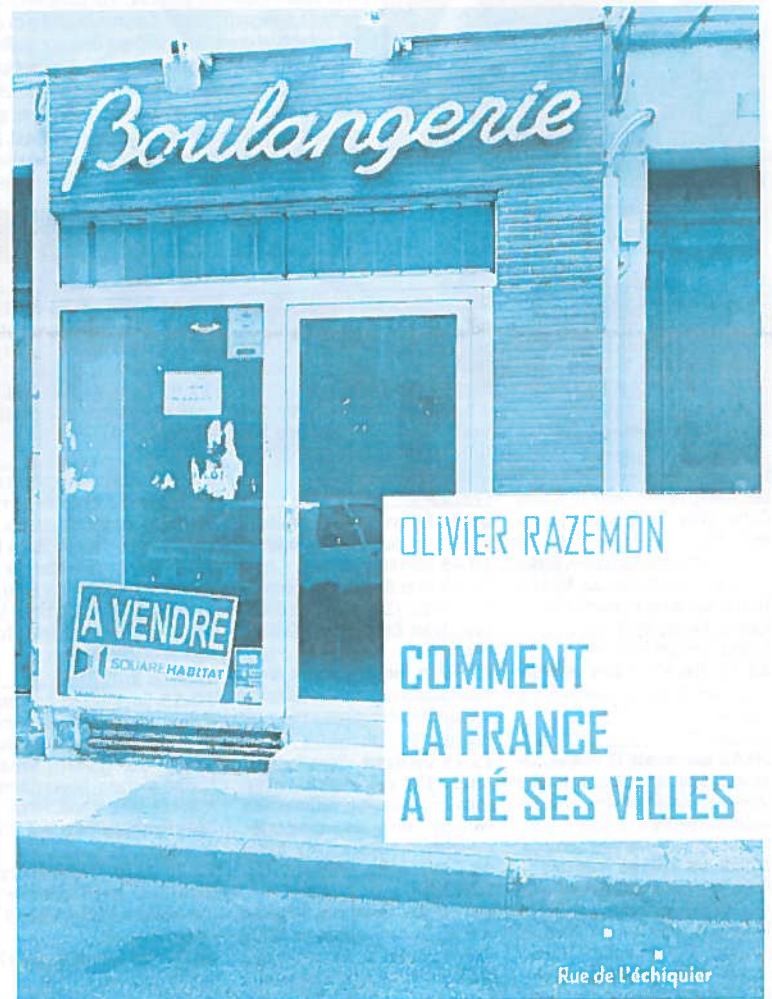
devons pas avoir peur de notre avenir même si les scénarios envisagés pour les prochaines décennies sont alarmistes avec des épisodes de violentes inondations et de grande sécheresse ».

Charles Perrin, ingénieur-chercheur à l'Irstea (Institut national de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture), a attiré l'attention des élus « sur la difficulté à un moment donné de ne plus être en mesure de répondre à l'offre tant la ressource sera insuffisante. Il va y avoir des tensions sur la ressource en eau comme par exemple des nappes peu ou pas rechargées, une évaporation supplémentaire et qui vont donc générer des conflits d'usage. D'où l'importance de mettre en place des structures de concertation afin de prévoir l'évolution des pratiques de systèmes. Mode culturelle, mode de vie, notre dépendance à la ressource en eau est un vrai enjeu de société ! » Pour sa part Thierry Vatin, directeur régional de la DREAL Bourgogne-Franche-Comté a tenu à rappeler le rôle de terrain que joue la DREAL notamment en matière de biodiversité. « Nous ne vivons pas dans des stratosphères éloignées de la réalité.

Nos missions nous conduisent à travailler directement avec les acteurs locaux et à examiner, dans les projets qui nous sont soumis, leurs impacts bénéfiques ou non pour l'environnement. » Dans la salle, on s'est interrogé sur l'importance du rôle de l'agriculture, de la gestion des sols, des services rendus par les zones humides, sur la fiscalisation comme alternative incitative à la réduction des consommations d'eau, sur la solidarité amont-aval, urbain-rural, Paris-province. Des enseignants des collèges de Saulieu et de Lier-nais ont profité de l'opportunité qui leur était donnée pour présenter leur projet d'étude sur le changement climatique, soutenu par l'Agence de l'eau Seine-Normandie, sur une période de deux ans (2016-2018) et en lien avec un collège du Groenland. Les élus et les acteurs locaux présents ont exprimé le souhait de bénéficier d'information, de journées de sensibilisation afin d'être en mesure de favoriser des prise de conscience auprès de leurs concitoyens. « Le fleuve Seine est un fleuve lent qui subit beaucoup de pressions et autour duquel vivent 12 millions d'habitants, il faut lui prêter une grande attention ! » a précisé F. Sauvadet.

Enquête sur la dévitalisation des villes françaises

Comment la France a tué ses villes par Olivier Razemon



OLIVIER RAZEMON

COMMENT
LA FRANCE
A TUÉ SES VILLES

Rue de l'Échiquier

Des vitrines vides et sombres, des façades aveugles, des stores métalliques baissés. Calais, Agen, Le Havre, Landerneau, Avignon, Lunéville...

La crise urbaine ronge les préfetures et sous-préfetures, les détruit de l'intérieur. Les boutiques abandonnées ne constituent que le symptôme le plus flagrant d'un phénomène plus large : la population stagne, les logements sont

vacants, le niveau de vie baisse. Alors que se passe-t-il ?

L'auteur, journaliste indépendant s'interroge : qui sont les coupables ?

L'offensive délibérée de la grande distribution, en périphérie, tue les commerces du centre-ville et des quartiers anciens, et sacrifie les emplois de proximité. Mais les modes de vie sont fortement liés aux modes de déplacement. Ainsi, au-delà de la dévitalisation urbaine, cet ouvrage observe les conséquences, sur le territoire, de la manière dont on se déplace. Partout, la voiture individuelle reste considérée comme une obligation, un dû. Or, parce qu'elle occupe de l'espace et génère bruit et pollution, la motorisation contribue largement à l'asphyxie des villes.

L'urgence d'agir

Comment la France peut-elle sauver ses villes ? Il n'existe nulle solution miraculeuse, mais une série de petits pas, de décisions empreintes de sobriété. L'auteur livre quelques exemples à l'échelle nationale, régionale, à l'échelle de la ville et à l'échelle individuelle.

○ Éditions Rue de l'Échiquier - collection diagonales. Prix : 18 €. Parution : 13 octobre 2016

Tarifs réglementés du gaz

- 0,8 % au 1^{er} octobre

Au 1^{er} octobre 2016, les tarifs réglementés de vente de gaz d'Engie vont baisser en moyenne de 0,8 % par rapport au barème en vigueur en septembre 2016.

C'est ce qu'indique la Commission de régulation de l'énergie (CRE) dans un communiqué du 27 septembre 2016.

Cette baisse est de 0,3 % pour ceux qui utilisent le gaz pour la cuisson, de 0,5 % pour ceux qui ont un double usage cuisson et eau chaude et de 0,8 % pour les foyers qui se chauffent au gaz.

Rappel : Les clients qui ont souscrit un contrat à prix de marché fixe ne sont concernés ni par les baisses, ni par les hausses du tarif réglementé pendant la durée de leur contrat.

Intempéries

Le préfet réunit les maires des communes touchées pour faire un point d'étape 99 dossiers déposés, 50 communes ont déjà reçu un avis favorable

À la suite des intempéries qui ont touché le département de l'Yonne en mai-juin dernier, Jean-Christophe Moraud, préfet de l'Yonne, a dressé le 3 octobre un bilan et un point sur les dispositifs d'appui aux sinistrés et aux collectivités.

La préfecture de l'Yonne a organisé 5 réunions entre fin mai et mi-juin : cellule d'urgence viticulture, déjeuner coopératives céréalières, réunion communes sinistrées, conférence de presse inondation BTP, réunion communes sinistrées.

Point d'étape sur les dispositifs d'aide aux sinistrés

Au 3 octobre 2016

• Aide aux particuliers

- 119 personnes (83 adultes et 36 enfants) ont bénéficié de l'aide d'urgence sur 11 communes 28 500 €

• Aide aux collectivités

- 41 collectivités (dont 2 EPCI et le conseil départemental). Montant des dégâts déclarés éligibles : 4,2 M d'€.



- 24 collectivités dont 1 EPCI et le conseil départemental ont reçu 257 831 €.

A noter : 1 commune aidée par le fond d'aide au logement d'urgence (FARU) 810 €. Il reste des dossiers en cours d'instruction.

• Aide aux entreprises

- 63 exploitations (viticulture et élevage) ont été autorisées à avoir recours au chômage partiel.

- 9 entreprises ont reçu une aide au redémarrage pour 21 650 €.

Reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle Yonne mai-juin 2016

Nombre de dossiers déposés : 99

Avis Favorables 50 Communes

Aillant-sur-Tholon, Ancy-le-Libre, Armeau, Auxerre, Bassou, Beaumont, Les Bordes, Butteaux, Celle Saint-Cyr, Cézy, Champignelles, Charry Orée de Puisaye, Chaumont, Chemilly-sur-Yonne, Dixmont, Fontaines-La-Gaillarde, La Ferté-Loupière, Germigny, Gland, Gurgy, Hauterive, Laroche-Saint-Cydroine, Migennes (29 au 31 mai), Montigny-

la-Resle, Pailly, Paroy-en-Othe, Passy, Rogny-les-Sept-Ecluses, Rosoy, Rousson, Saint-Agnan, Saint-Florentin, Saint-Julien-du-Sault, Saint-Loup-d'Ordon, Saint-Martin-d'Ordon, Saint-Moré, Saint-Père, Saint-Valérien, Saligny, Sormery, Soumaintrain (29 au 31 mai), Toucy, Vallery, Venoy, Verlin, Véron, Villecien, Villeneuve-la-Guyard, Villeneuve-sur-Yonne, Villethierry

Avis défavorables 6 Communes

Champs-sur-Yonne, Chitry, Migennes (13 mai), Pacy-sur-Armançon (grêle), Saint-Bris-le-Vineux, Vireaux (grêle)

Dossiers en cours d'instruction 43

Anneot, Appoigny, Auxerre (25 juin), Baon, Beine, Bonnard, Branches, Chamoux, Champigny, Charmoy, Cheny, Chéroy, Chevannes, Courgis, Dannemoine, Domecy-sur-le-Vault, Epineau-les-Voves, Escamps, La Chapelle-Vaupelleigne, Laroche-Saint-Cydroine (31 mai), Lézennes, Ligny-le-Châtel (13 mai), Maligny (13 mai), Monéteau, Noé, Ormoy, Piffond, Pontigny, Saint-Sérotin, Sens, Sépeaux Saint-Romain, Sommeçaise, Soumaintrain (11 juin), Thory, Valravillon, Varennes, Vézennes, Villeblevin, Villemanoche, Villiers-Vineux, Vinneuf, Vireaux (7 et 8 juin), Voisines